



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST

25 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Mme Farsat Marie-Thérèse, Mme Racot Mireille, M. Arnaud Jean-Marc, Mr. Bernard Jean-Pierre, M. Chicois Didier, M. Jaillet Pierre, Mr. Maire Patrick, Mr. Prigent Didier, M. Raymond Guillaume, M. Vernadat Serge.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mr. Leroy Christian à Mr. Maire Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Farsat Marie-Thérèse

Date de la convocation : 17 avril 2014

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2014 à l'unanimité.

Objet : Dans le cadre du vote du Budget Principal de la Commune (M14), le Conseil Municipal,

Fixation du taux des taxes communales 2014

DECIDE à l'unanimité de laisser inchangé le taux des taxes communales, soit pour l'année 2014 :

	-	Taxe d'habitation :	21,64%
	-	Taxe foncière bâtie :	13,48%
	-	Taxe Foncière non Bâtie :	28,52%
	-	CFE :	26,56%
VOTE			
CONTRE : 0			
ABSTENTION : 0			
POUR : 11			

Objet : Monsieur le Maire présente les nouvelles propositions du budget 2014 pour la commune :

**Vote du budget primitif 2014
M 14 Commune**



Investissement

Dépenses : 80 228,29
Recettes : 100 733,37

Fonctionnement

Dépenses :
Recettes : 294 692,15
294 692,15

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 174 555,03 (dont 94 326,74 de RAR)
Recettes : 174 555,03 (dont 73 821,66 de RAR)

VOTE

	<u>Fonctionnement</u>	
CONTRE : 0	Dépenses : 294 692,15	(dont 0,00 de RAR)
ABSTENTION : 0	Recettes : 294 692,15	(dont 0,00 de RAR)
POUR : 11		

Objet :

Monsieur le Maire présente les nouvelles propositions du budget 2014 pour le budget annexe assainissement :

Vote du budget primitif 2014

M49 Assainissement

Investissement

Dépenses : 50 994,33
Recettes : 50 994,33

Fonctionnement

Dépenses : 9 725,95
Recettes : 9 725,95

Pour rappel, total budget :

Investissement

	Dépenses : 50 994,33	(dont 0,00 de RAR)
VOTE	Recettes : 50 994,33	(dont 0,00 de RAR)

	<u>Fonctionnement</u>	
CONTRE : 0	Dépenses : 9 725,95	(dont 0,00 de RAR)
ABSTENTION : 0	Recettes : 9 725,95	(dont 0,00 de RAR)
POUR : 11		

Objet :

Annulation de la délibération concernant l'élection des délégués au SICTOM

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier émanant de la Sous-préfecture concernant la délibération de l'élection des délégués au SICTOM lors de la séance du 30 mars 2014.

La commune étant membre de la communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille, l'E.P.C.I est seul à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui lui ont été transférées.



La communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille est donc seule habilitée à prendre toutes décisions relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères, il convient donc d'annuler la délibération concernant l'élection des délégués au SICTOM prise à tort.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ANNULE** la délibération
POUR : 11 du 30 mars 2014 concernant l'élection des délégués au SICTOM.

Projets d'investissements – Etude de devis

- Fleurissement de la commune : la proposition de l'entreprise COMBEAU d'un montant de 268,73 € a été retenue ;
- Les réparations et l'amélioration du système de chauffage de l'école seront confiés à l'entreprise MARIDET pour un montant de 2782,85 € ;
- Les travaux de renforcement des accotements de la route des Peux ont été attribués à l'entreprise GTA KURTZ pour un montant de 2492 € ;
- Signalétique de la mairie : la proposition de la Sté SEDI a été retenue pour un montant 864,48 € ;
- Achat de tables de Pic-Nic - la proposition de la société Bricomarché pour un montant de 834,60 € a été retenue ;
- Des achats de petit matériel d'équipement pour la mairie seront réalisés auprès de DECHO Centre pour un montant de 1026,78 € ;
- Achat de tables pour la salle polyvalente : le devis de la société MEFRAN d'un montant de 900 € a été retenu.

Questions diverses :

Courrier de M. Roussille :

M. et Mme Roussille sollicite la commune pour la location de l'appartement situé au dessus de l'Auberge pour la durée des travaux de construction de leur future maison. Après en avoir discuté et examiné les conséquences éventuelles, le Conseil Municipal en accepte le principe aux conditions suivantes : les travaux d'habitabilité et de remise en état seront effectués par les demandeurs suivant leur proposition, en compensation de ces travaux le logement sera mis gratuitement à leur disposition du 1^{er} mai 2014 au 31 juillet 2014. A compter du 1^{er} août 2014, il leur sera proposé un bail de location avec un loyer mensuel de 350,00 € et ce pour la durée des travaux de leur habitation.

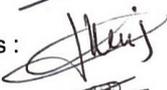
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.



Signatures :

M. Arnaud : 

M. Bernard : 

M. Chicois : 

Mme Farsat : 

M. Jaillet : 

M. Maire : 

M. Prigent : 

Mme Racot : 

M. Raymond : 

M. Vernadat : 